

Communiqué au titre de l'information réglementée

5 Janvier 2018

Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations relatives à l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2018

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Altran Technologies se tiendra le vendredi 26 janvier 2018, à 14 h 30, au siège social situé 96, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine (92200).

L'avis de réunion valant avis de convocation, le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale, ainsi que la brochure de l'assemblée, incluant notamment l'ordre du jour, les projets de résolutions ainsi que les modalités de participation et de vote peuvent être consultés sur le site internet d'Altran Technologies à l'adresse suivante : www.altran.com , dans la rubrique Finance / Assemblée générale extraordinaire 2018.

Les informations mentionnées à l'article R.225-83 du Code de commerce sont intégrées dans la brochure de convocation ainsi que dans le document de référence 2016, également disponible sur le site internet d'Altran Technologies à l'adresse suivante : www.altran.com , dans la rubrique Finance / Assemblée générale extraordinaire 2018.

Les autres documents et renseignements concernant l'assemblée générale seront tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, au siège social.

<http://www.altran.com/fr>